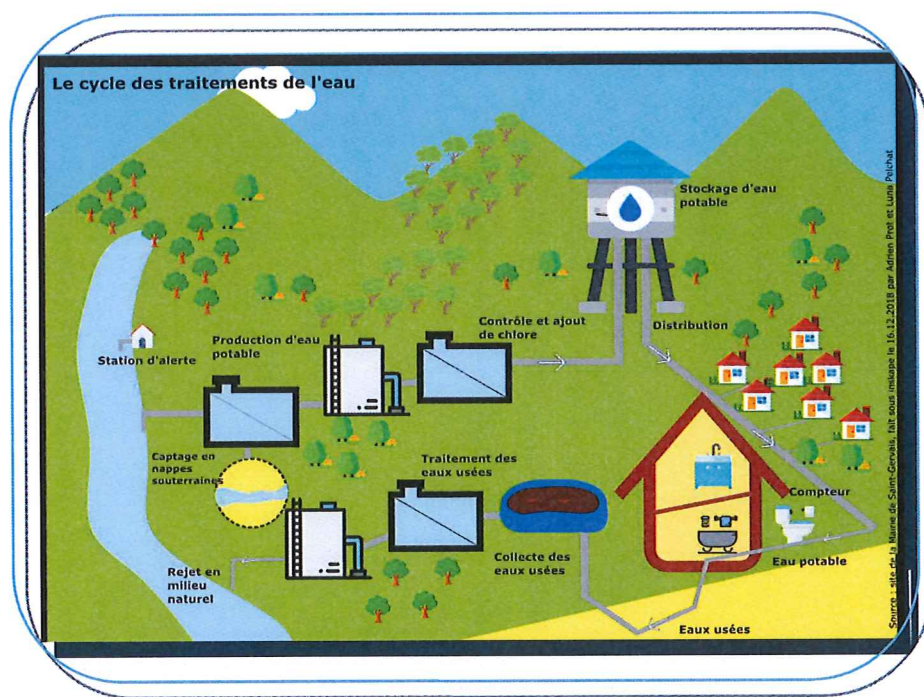


Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Adduction de l'Eau Potable



Commune de BOSC-LE-HARD

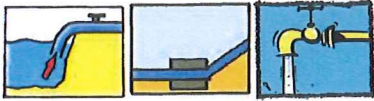
ANNEE 2019

Rapport Présenté conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et au décret du 2 mai 2007 _ Site: www.services.eaufrance.fr

Table des matières

Les indicateurs applicables au service	3
1. Caractérisation technique du service	3
1.1) Organisation administrative du service	3
1.2) Mode de gestion du service	3
1.3) Estimation de la population desservie (DI01.1)	3
1.4) Nombre d'abonnés	3
2. Présentation des ouvrages d'eau potable	5
2.1) Descriptif de l'usine de production d'eau potable	5
2.2) Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie (indicateur de performance P101.1)	5
2.3) Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques (indicateur de performance P102.1)	5
2.4) L'évolution de la qualité de l'eau	5
2.5) La production	7
2.5.1) Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2018	7
2.5.2) Les caractéristiques de la production	7
2.6) Volumes vendus au cours de l'exercice	8
2.6.1) Autres volumes	8
2.6.2) Volumes consommés autorisés	8
2.7) Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)	8
2.8) Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (indicateur de performance P103.2)	8
2.9) Rendement du réseau de distribution (indicateur de performance P104.3)	9
2.10) Indice linéaire des volumes non comptés (indicateur de performance P105.3)	9
2.11) Indice linéaire de pertes en réseau (indicateur de performance P106.3)	9
2.12) Taux de renouvellement des réseaux d'eau potable (indicateur de performance P107.2)	9
2.13) Indice d'avancement de la protection de la ressources en eau (indicateur de performance P108.3)	9
3. Tarification de l'eau et recettes du service	10
3.1) Modalités de tarification	10
3.2) Le prix du service	10
3.3) Les recettes	12
4. Indicateurs de performance	13
4.1) Les travaux réalisés au cours de l'année	13
4.2) Encours de la dette	13
4.3) Les amortissements	13
4.4) Les projets à l'étude	13
4.5) Actions de solidarité et de coopération dans le domaine de l'eau (indicateur de performance P109.0)	13
4.6) Les impayés et les créances irrécouvrables	14
4.7) Les programmes pluriannuels	14
ANNEXE	
Note d'information de l'Agence de l'Eau Seine Normandie	16

1. Caractérisation technique du service



1.1) Organisation administrative du service

Le service est géré au niveau communal.

La production d'eau potable de la commune de Bosc le Hard est assurée intégralement par une usine qui permet d'alimenter l'ensemble du territoire communal.

Les missions du service d'eau potable sont :

- ✓ La protection du point de prélèvement,
- ✓ La production d'eau potable,
- ✓ Le suivi de la qualité de l'eau potable produite,
- ✓ Le stockage,
- ✓ L'adduction.
- ✓ La clientèle

1.2) Mode de gestion du service

Le service est exploité en Délégation de Service Public par affermage

Nature du contrat :

- Nom du prestataire : VEOLIA EAU
- Date de début de contrat : 01/01/2011
- Date effective de fin de contrat: 31/12/2022
- Durée du contrat : 12 années
- Nombre d'avenants : un
- Nature de l'avenant : Adoption du nouveau règlement de service en accord avec les lois dites BROTTES, WARSMANN et HAMON et modification des modalités de règlement des factures d'eau par le consommateur

Nature exacte de la délégation :

La gestion et la continuité du service public de la distribution d'Eau Potable à l'intérieur du périmètre de la délégation, soit :

L'exploitation

- Surveillance et entretien des installations de distribution, de stockage et de traitement
- La réalisation des travaux à la charge du délégataire
- La relation clientèle, gestion des abonnés (accueil des usagers, facturation, traitement des doléances)

La continuité du service

- Mise en place d'un service d'astreinte 24h/24h

1.3) Estimation de la population desservie (D101.1)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 1 473 habitants au 31/12/2019 (1 483 au 31/12/2018).

1.4) Nombre d'abonnés

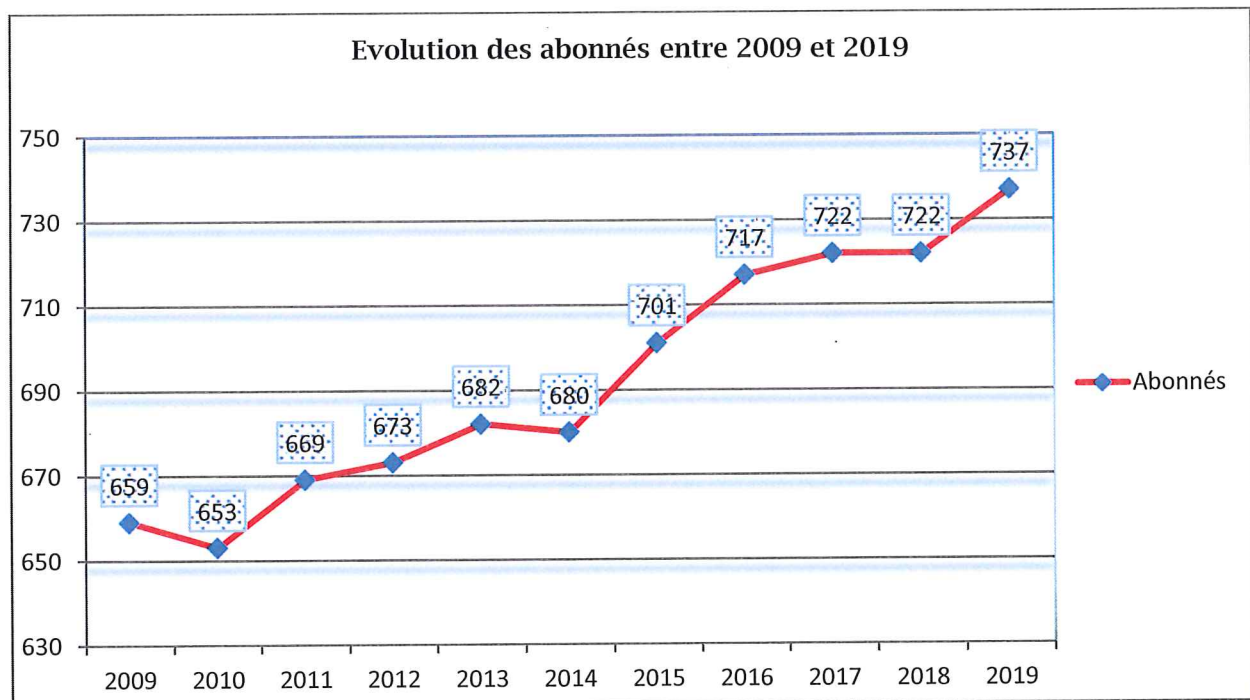
Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 737 abonnés au 31/12/2019 (722 au 31/12/2018).

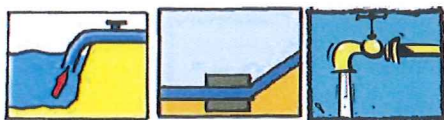
La répartition des abonnés de la commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2018	Nombre total d'abonnés 31/12/2019	Dont nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2019	Dont nombre d'abonnés Non domestiques au 31/12/2019	Variation en % du nbre d'abonnés entre 2018 et 2019
Bosc-Le-Hard	722	737	726	11	2.08%

- ✓ La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 29.48 abonnés/km au 31/12/2019 (36.77 abonnés/km au 31/12/2018).
- ✓ Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 2 habitants/abonné au 31/12/2019 (2,06 habitants/abonné au 31/12/2018).
- ✓ La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 87.04 m³/abonné au 31/12/2019 (72 m³/abonné au 31/12/2018).



2. Présentation des ouvrages d'eau potable



2.1) Descriptif de l'usine de production d'eau potable

Dénomination du point de captage	Coordonnées (Lambert 93)	Capacité de production	Date de l'autorisation déclaration d'exploitation	Type d'exploitation
Captage de Bosc-le-Hard	X = 516.85 Y = 214.95 Z = +157	365 000 m ³ /an	25/01/2011	Affermage

Prélèvement sur les ressources en eau

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux (l)	Volume prélevé durant l'exercice 2018 en m3	Volume prélevé durant l'exercice 2019 en m3	Variation en %
Captage de Bosc-le-Hard	Eaux souterraines non influencées	20m3/h	78 194	74 343	-4.93%

⁽¹⁾ débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit)

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100%.

2.2) Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie (indicateur de performance PI01.1)

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

100 % des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie étaient conformes lors de l'exercice 2018.

2.3) Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques (indicateur de performance PI02.1)

50% des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques étaient conformes lors de l'exercice 2019.

Au cours de l'année 2018, 4 prélèvements sur les 8 effectués se sont révélés non conformes sur au moins un paramètre recherché, ici un pesticide, l'ESA METAZACHLORE.

Au cours de l'année 2018, 8 prélèvements sur les 16 effectués se sont révélés non conformes sur au moins un paramètre recherché, ici des pesticides l'ESA METAZACHLORE ou le CGA 369873.

Les teneurs étant inférieures à la valeur sanitaire de référence, l'eau peut être consommée sans risques pour la santé.

Toutefois, des actions doivent être menées pour lutter contre les pollutions diffuses par les nitrates et les pesticides, par la commune et dans le cadre de l'animation BAC.

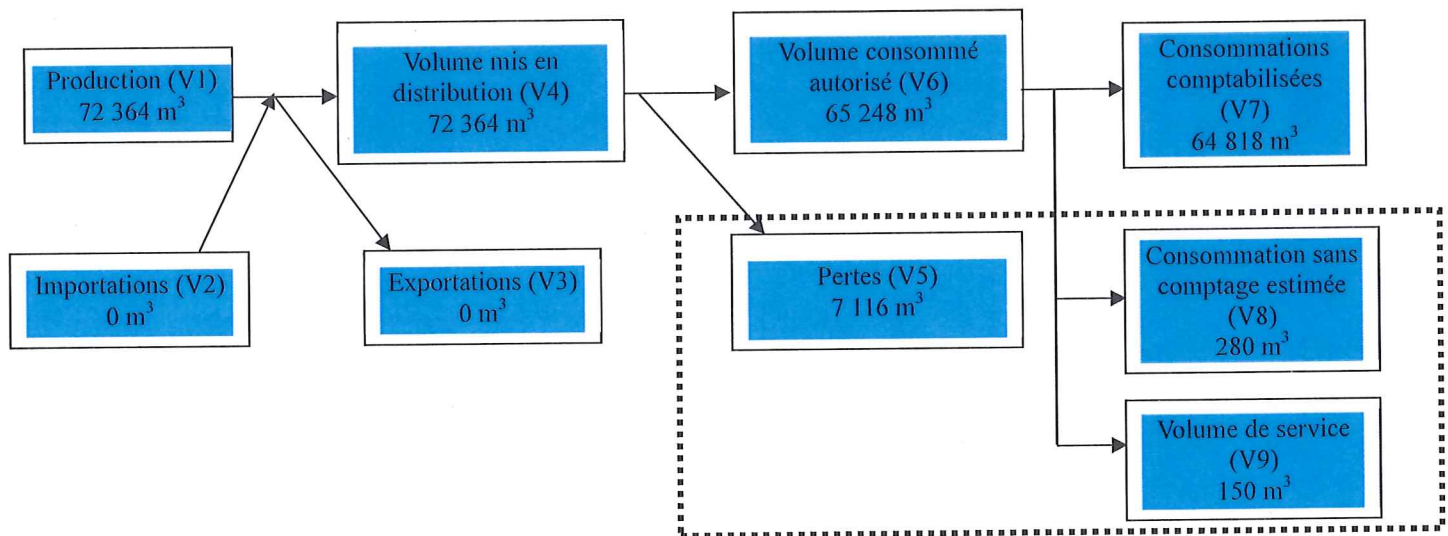
2.4) L'évolution de la qualité de l'eau

Avant 1980, le PVC était principalement constitué de Chlorure de Vinyle Monomère. Cette substance est depuis classée comme cancérigène. Un seuil limite a été déterminé (0.5µg/L). Toutefois des dépassements de cette norme peuvent être observés dans des secteurs à faible débit d'eau. Aussi, la plupart des Agences Régionales de Santé (ARS) appliquent une stratégie d'échantillonnage sur les canalisations considérées comme à risque.

Véolia a ainsi engagé des recherches sur les CVM depuis quelques années et comme les années précédentes, toutes les analyses réalisées au cours de l'année 2018 soit par l'ARS, soit par Véolia se sont révélées conformes.

2.5) La production

2.5.1) Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2019



2.5.2) Les caractéristiques de la production

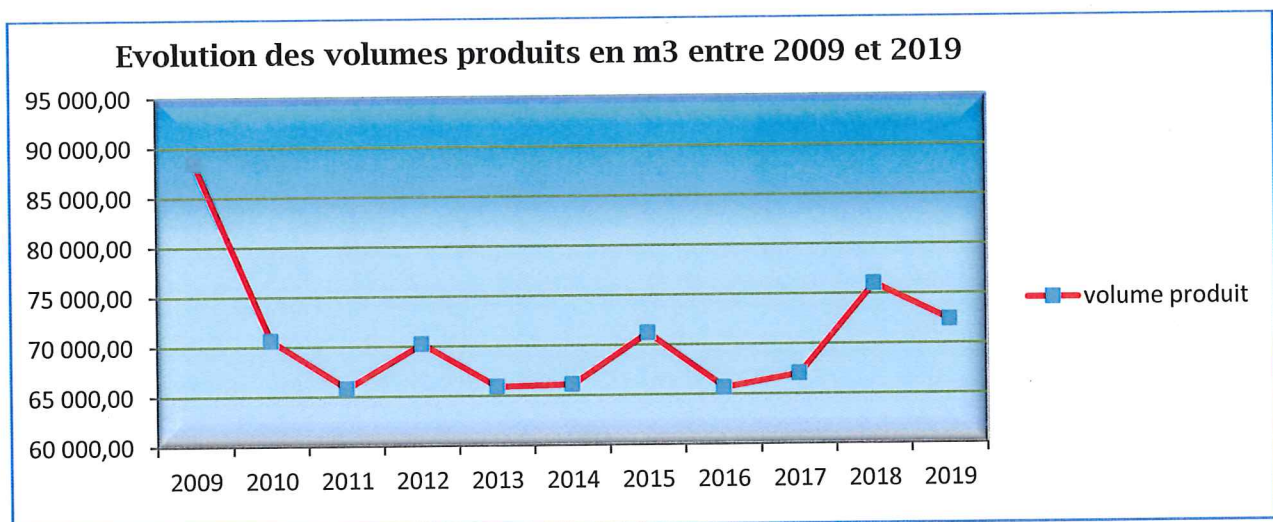
Le service a _1_ station de traitement.

Nom de la station de traitement	Type de traitement
BOSC-LE-HARD	Chlorique

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple). Sur la collectivité, les volumes prélevés correspondent aux volumes produits.

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2018 en m³	Volume produit durant l'exercice 2019 en m³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2019
CAPTAGE de BOSC-LE-HARD	75 994	72 364	-4.8%	60%

Evolution des volumes produits :

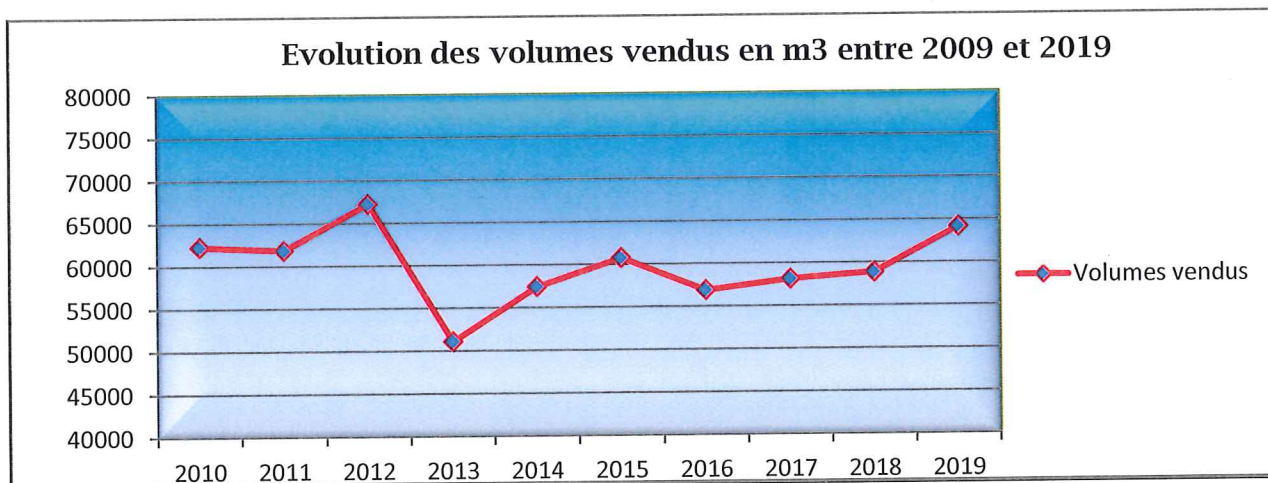


Entre 2009 et 2011, le volume produit au captage de Bosc-le-hard a connu une baisse significative de 25.3%. Puis une certaine stabilité entre 65 000 et 73 000 m³ produits par an entre 2011 et 2019.

2.6) Volumes vendus au cours de l'exercice

Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2018 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2019 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	56 970	62 252	+9.3%
Abonnés non domestiques	1 910	1 896	-0.7%
Total vendu aux abonnés (V ₇)	58 880	64 148	+8.9%

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.



En 2019, la consommation globale sur la collectivité, est de 78 m³/abonnement/an. Il faut savoir que le ratio national de référence est de 120 m³/an, soit une différence conséquente de -42% sur la commune. (73 m³/abonnement en 2018).

2.6.1) Autres volumes

	Exercice 2017 en m3/an	Exercice 2019 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	280	280	0%
Volume de service (V9)	150	150	0%

2.6.2) Volumes consommés autorisés

	Exercice 2018 en m3/an	Exercice 2019 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	60 543	65 248	+7.8%

2.7) Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

Longueur des réseaux appartenant à la commune de Bosc le Hard :

Linéaire du réseau d'adduction	21 220 mètres	0%
--------------------------------	---------------	----

2.8) Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (indicateur de performance PI03.2)

Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'eau potable et du suivi de son évolution.

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par Arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions

suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

La commune de Bosc le Hard dispose des éléments suivants, à partir desquels l'indicateur P202.2 a été calculé

Descriptif	Points Acquis
Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable mentionnant, s'ils existent, la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs généraux de mesures que constituent par exemple le compteur de volume d'eau prélevé sur la ressource en eau, le compteur aval de la station de production d'eau, ou les compteurs généraux implantés en amont des principaux secteurs géographiques de distribution d'eau potable.	10 points
existence d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés depuis la dernière mise à jour (extension, réhabilitation ou renouvellement des réseaux) ainsi que les données acquises notamment en application de l'article R.554-34 du Code de l'Environnement. La mise à jour est réalisée au moins chaque année.	5 points
Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage définie en application de l'article R554-2 du Code de l'Environnement ainsi que de la précision des informations cartographiques définies en application du V du même Code et pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de transport et de distribution.	15 points
L'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié au moins du linéaire total des réseaux est renseignée.	13 points
Le plan précis des réseaux précise la localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, poteaux incendie...) et, s'il y a lieu, des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux.	10 points
Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et distribution.	10 points
Le plan des réseaux mentionne la localisation des branchements	0 points
Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur.	10 points
Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite	10 points
Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement...	10 points
Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations programme détaillé assorti d'un estimatif sur au moins 3 ans)	0 points
Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant notamment d'apprécier les temps de séjour dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux.	0 points
TOTAL	93 Points

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service pour l'année 2019 est de 93 points.

Jusqu'en 2014, le taux était faible (environ 50 points) ce qui était essentiellement dû au fait que VEOLIA n'avait pas pu répertorier les travaux faits sur le réseau de la commune depuis la construction de la première canalisation d'eau potable. En 2014, nous avons donc fait des recherches sur les travaux réalisés depuis 1932, date de la construction du premier forage de la ville.

Ces recherches nous ont permis de dater et d'établir les longueurs, les diamètres et les matériaux de chaque canalisation, et ainsi de doubler les points requis pour cet indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service.

2.9) Rendement du réseau de distribution (indicateur de performance PI04.3)

Le rendement du réseau de distribution d'eau potable de la commune de Bosc le Hard, pour l'exercice 2019, est de 90.2%. (79.7% en 2018), soit une hausse importante, du un nombre infime de fuites sur le réseau..

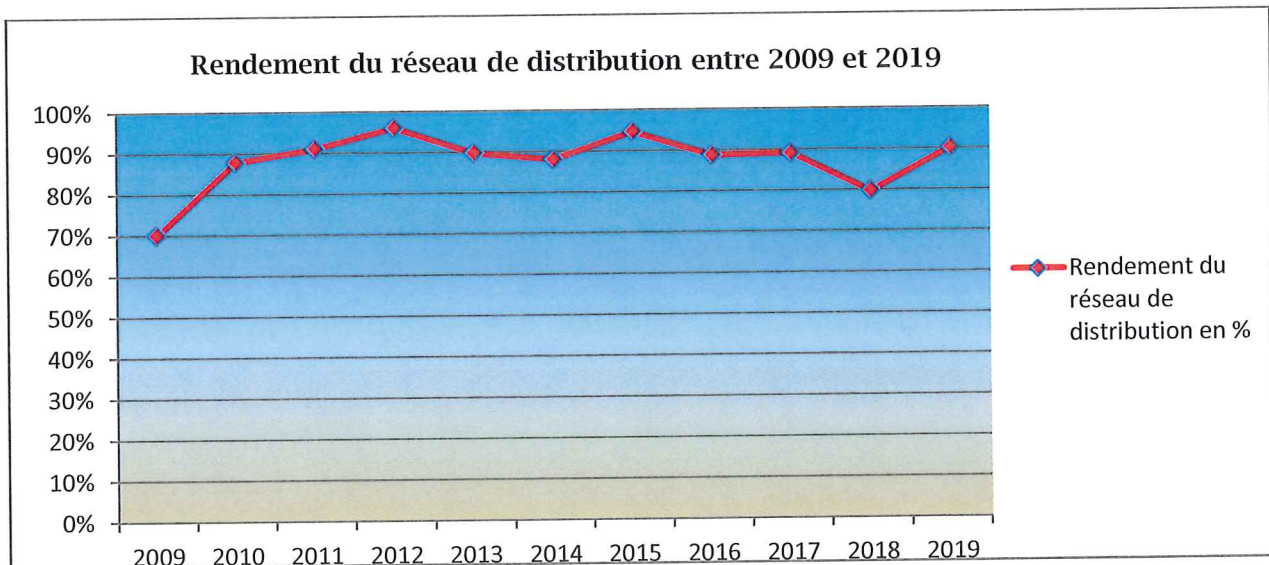
Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_0 + V_2}{V_1 + V_2} \times 100$$

	Exercice 2018	Exercice 2019	Variations
Rendement du réseau en %	79.7%	90.2%	+14.18%

Ce tableau illustre l'évolution du rendement du réseau de distribution sur la commune de Bosc-le Hard



2.10) Indice linéaire des volumes non comptés (indicateur de performance PI05.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

Lors de l'exercice 2019, l'indice linéaire des volumes non comptés du réseau de distribution d'eau potable de la commune de Bosc le Hard était de 0.95m³ / j/ kilomètres (2.05 m³ /j/ kilomètres en 2018)

2.11) Indice linéaire de pertes en réseau (indicateur de performance PI06.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

Lors de l'exercice 2019, linéaire de pertes en réseau de distribution d'eau potable de la commune de Bosc le Hard est de 0.90 m³/ jour/kilomètres linéaires (1.99 m³ /jour/ kilomètres linéaires en 2018).

2.12) Taux de renouvellement des réseaux d'eau potable (indicateur de performance PI07.2)

Lors de l'exercice 2019, le taux de renouvellement des réseaux d'eau potable était de 8.02%.

La commune a engagé et réalisé le renouvellement de 330 ml de canalisations d'eau potable Rue sire de Bosc Rohard

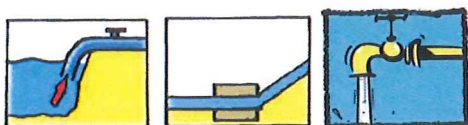
2.13) Indice d'avancement de la protection de la ressources en eau (indicateur de performance PI08.3)

La commune de Bosc le Hard dispose des éléments suivants, à partir desquels l'indicateur PI08.3 a été calculé:

- Etudes environnementale et hydrogéologiques en cours (20%),
- Avis de l'hydrogéologue rendu (40%),
- Dossier déposé en préfecture (50%),
- Arrêté préfectoral (60%),
- Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) (80%),
- Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté (100%).

L'indice pour la collectivité est donc de 60% pour l'exercice 2019

3. Tarification de l'eau et recettes du service



3.1) Modalités de tarification

3.1.1) Part revenant à l'exploitant

Les tarifs d'accès au service applicables par le délégataire

Les tarifs à la clientèle ont été intégralement modifiés et validés par la collectivité suite à la mise en place des lois HAMON et BROTTES.

	01/01/2019
Frais d'accès au service sans déplacement en HT	22.47€ HT
Frais d'accès au service avec déplacement en HT	57.78€ HT
Frais de fermeture ou de réouverture en HT :	57.78€ HT

La part de la facture d'eau qui revient au délégataire comporte obligatoirement

- une part proportionnelle à la consommation de l'abonné
- une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Ces deux termes correspondent au coût d'exploitation du service (coût de l'électricité, du traitement de l'eau, des analyses, du service commercial...).

Elles sont fixées contractuellement entre le délégataire chargé d'exploiter le service et la collectivité, le tarif de base est actualisé par application d'une formule de révision prévue au contrat de délégation de service.

3.1.2) Part revenant à la commune de Bosc le Hard

La part de la facture d'eau qui revient à la collectivité comporte

- une part proportionnelle à la consommation de l'abonné
- une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Ces deux termes correspondent au coût d'exploitation du service (coût de fonctionnement du service d'eau et d'assainissement de la commune, et coût de l'investissement soit l'extension, la réhabilitation ou le déplacement des réseaux existants, les travaux et la sécurisation des ouvrages du service,...)

Ces parts sont fixées par délibération annuelle pour ce qui concerne le service.

3.1.3) Part revenant aux organismes extérieurs

Les redevances de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie

Les agences de l'eau correspondant aux 6 bassins hydrographiques français qui ont été créées par la loi du 16 décembre 1964. La commune de Bosc le Hard est intégrée dans le bassin « Seine-Normandie ».

L'Agence de l'Eau a pour objectifs de concilier les activités économiques et la protection de l'environnement, de préserver le patrimoine naturel et de rationaliser la gestion de l'eau tant en quantité qu'en qualité au niveau du bassin.

Les redevances basées sur les quantités d'eau prélevées dans le milieu naturel et sur les pollutions produites par les usagers de l'eau, permettent à l'Agence de disposer des moyens financiers pour atteindre ses objectifs.

La TVA pour l'Etat

Le taux de la taxe sur la valeur ajoutée de 5.5% s'applique à tous les éléments de consommation et d'abonnement de la facture d'eau, ainsi qu'aux redevances de l'Agence de l'eau. Le Taux de TVA applicable aux frais d'accès au service est de 10%.

3.2) Le prix du service

Le tableau ci-après présente une facture d'eau non assainie calculée au 1^{er} janvier 2020 (consommation de l'année 2019) comparée à l'année précédente (consommation de l'année 2018).

Cette facture a pour objet de détailler la part reçue par chaque organisme et est calculée pour une consommation d'eau de référence d'un ménage définie par l'INSEE soit 120 m³ pour une année.

Seule la partie eau potable est traitée dans cette section.

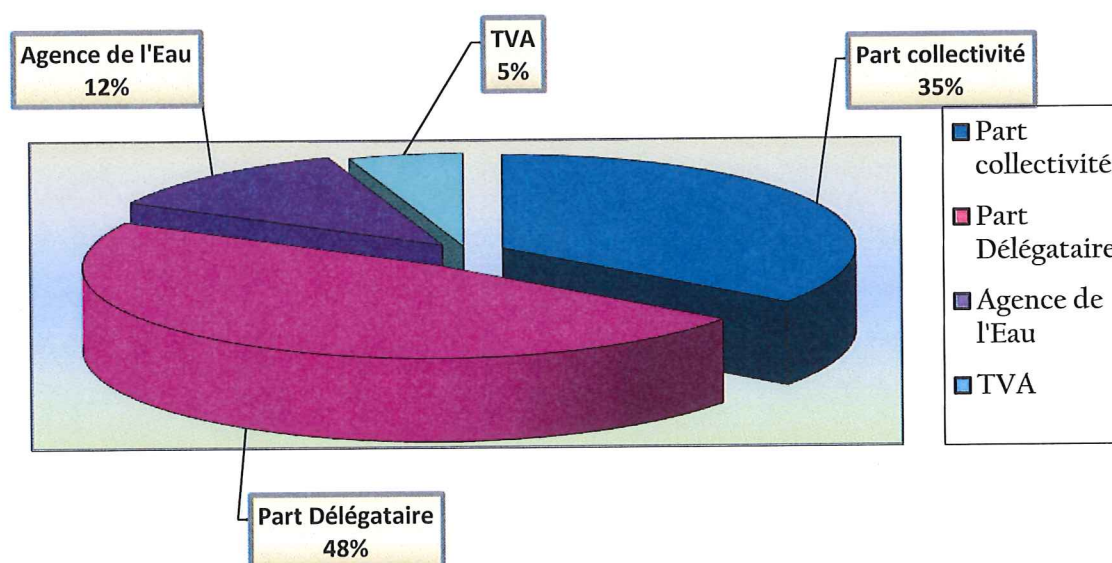
Detail	Base de calcul	Tarif	Montant		Variations
		2018	2018	2019	
Abonnement (€ HT/an)	1 unité	37.84€ l'unité	37.84€	38.58€	1.96%
Consommation (€ HT/m ³)	120	0.81€ par m ³	97.20€	99.12€	1.98%
TOTAL Veolia Eau			135.04€	137.70€	
Abonnement (€ HT/an)	1 unité	10.00€ l'unité	10.00€	10.00€	0
Consommation (€ HT/m ³)	120	0.7650€ par m ³	91.80€	91.80€	0
TOTAL Commune de Bosc le Hard			101.80€	101.80€	
Redevance Agence de l'Eau (Préservation des ressources)	120	0,0666€ par m ³	5.66€	7.99€	41.42%
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)	120	0.22€ par m ³	26.40€	26.40€	0
TVA		5,5 %	14.80€	15.06€	1.83%
			46.86€	49.45€	
TOTAL TTC			283.70	288.95€	1.86%

	Montant au 01/01/2019	Montant au 01/01/2020	Variations
Prix TTC du service au m3 pour 120 m3	2.37 €	2.41 €	2.12%

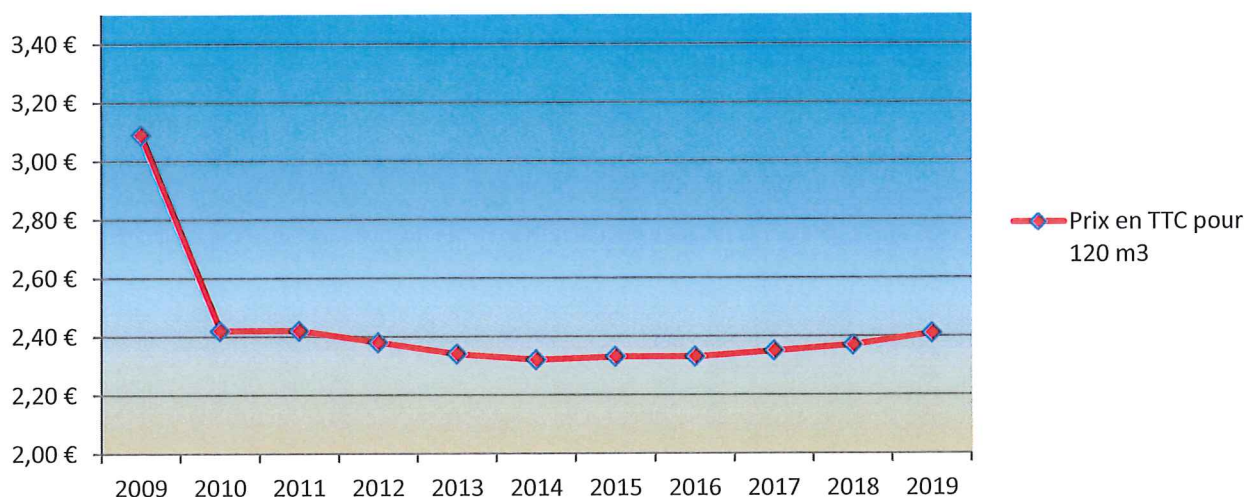
Pour la part assainissement, le coût est de 3.07€ par m3, soit un total de 5.48€ par m3 pour une facture de 120 m3 d'eau assainie sur le réseau collectif.

Il y a une variation de prix entre 2018 et 2019 ; Bien qu'il n'y ai pas eu d'augmentation des tarifs de l'eau pour la part collectivité, la hausse provient d'une part de l'actualisation très faible des tarifs pour la part délégataire et d'autre part de l'augmentation de 41.42% de la redevance de l'AESN pour la préservation de la ressource, passant ainsi de 0.047€/ m3 à 0.066€/m3 en 2019.

Répartition de la facture type par postes :



Evolution du prix de l'eau selon la facture type entre 2009 et 2019



Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence annuelle.

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle au 01 avril et 01 octobre de chaque année.

Les volumes facturés au titre de l'année 2019 sont de 64 148 m³/an (58 880 m³/an en 2018).

3.3) Les recettes

Recettes de la collectivité :

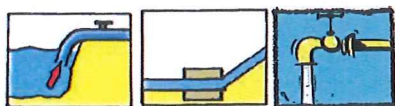
Les recettes détaillées du budget Eau & Assainissement ; La collectivité gère ces deux compétences sur le même budget, nous ne notons ici que les recettes de la compétence EAU :

Les recettes	2018	2019
- Les recettes liées à la facturation d'eau	32 116.88€	25 487.35€
- Les revenus des antennes	0€	11 091.51€
TOTAL	32 116.88 €	36 578.86 €

Recettes de l'exploitant :

Type de recette	Exercice 2018 en €	Exercice 2019 en €	Variation en %
Recettes liées à la facturation du service	74 266	87 994	18.48%
Collectivité et autres organismes	67 407	72 849	8.08%
Travaux attribués à titre exclusif	1 954	0	
Produits accessoires	8 111	6 049	-25.42%
Total des recettes	151 738	166 892	9.99%

4. Indicateurs de performance



4.1) Les travaux AEP réalisés au cours de l'année

Objet	Montant des travaux en 2019	Montant des subventions	Coût final pour la collectivité
Renouvellement de la canalisation AEP Rue Sire de Bosc Rohard	176 909.89€ TTC	0	176 909.89€TTC

4.2) Encours de la dette

L'encours représente l'ensemble des dettes que la commune de Bosc le Hard doit à ses créanciers, soit : 817 436.16€ € au 01/01/2020 pour les compétences eau et assainissement.

L'annuité de remboursement dévolue à l'exercice est de 65 580.84€ dont :

- 49 685.55€ de remboursement du capital,
- 15 895.29€ de remboursement d'intérêts.

Le ratio d'endettement pour le service de l'eau potable et de l'assainissement est de 47.27%

4.3) Amortissements

L'amortissement comptable d'un investissement est l'étalement de son coût sur sa durée d'investissement.

Le montant des amortissements lors de l'Exercice est de 100 342.34€ pour les compétences eau et assainissement.

4.4) Projets à l'étude

Afin d'améliorer la qualité du service d'eau potable à l'usager et les performances environnementales de celui-ci, la commune de Bosc le Hard envisage certains projets dans les années à venir.

Libellé du projet	Montant prévisionnel
Etude groupée de sécurisation des captages	9 500 €
Etude de bassin d'alimentation de captage	62 300 €
Travaux suite à l'étude de zonage d'assainissement	180 000.00€
Anti intrusion au château d'eau	28 000.00
Travaux au forage	8 000€
Réhabilitation extérieure du château d'eau	231 000.00€

Actuellement l'ARS demande une meilleure sécurisation des captages, surtout en période de plan Vigipirate. Ces demandes semblent devoir se transformer en obligations sous peu suite à la Directive européenne 2015/1787 puis au projet de directive européenne qui introduit l'obligation notamment des Plans de gestion de sécurité sanitaire (PGSSE).

De même, nous avons demandé au technicien sanitaire de l'ARS, Mr BUCHER de nous accompagner pour effectuer une visite technique du château d'eau afin de pouvoir programmer au mieux les divers travaux à effectuer au réservoir tant à l'intérieur du site, qu'à l'extérieur : Mise en place d'une double porte extérieure avec cadenas et serrure à clé sécurisée), trappe anti-accès aux cuves, alarme sonore, remise en état de la clôture extérieure. D'autre part, suite à l'étude de zonage d'assainissements réalisés par la collectivité, des travaux d'extension de réseau seront programmés sous peu.

4.5) Actions de solidarité et de coopération dans le domaine de l'eau (indicateur de performance P109.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service ; entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du

Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,

- *les abandons de créances à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).*

L'année 2019, le service a reçu deux demandes d'abandon de créances.

50€ ont été abandonnés et/ou versés à un fond de solidarité.

4.6) Les impayés sur facture et les créances irrécouvrables

On observe une augmentation constante des impayés sur factures depuis plusieurs années. Toutefois, on connaît une légère baisse sur l'année 2019.

Le taux d'impayés était de 2.25% en 2018 et atteint 2.15% en 2019.

Par ailleurs la loi Brottes a modifié les modalités de recouvrement des factures impayées en interdisant le recours aux coupures d'eau dans les résidences principales mais en élargissant les voies légales.

La commune de Bosc-Le-Hard a largement insisté auprès du délégataire tout au long de l'exercice 2015 et continue son action pour réagir rapidement lors des différents accidents de règlement des factures des usagers. Dans son avenant N°1, la collectivité instaure son règlement de service qui modifie les délais de paiement et les pénalités.

Toutefois, le nombre d'échéanciers de paiement mis en place en 2018 était de 48 et a baissé pour atteindre 21 en 2019.

4.7) Les programmes pluriannuels

Aucun programme d'ordre pluriannuel et ayant fait l'objet d'une délibération du conseil municipal n'existe sur la commune de Bosc-Le-Hard.

ANNEXE I

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la Loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose au maire ou au président de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Édition 2019
CHIFFRES 2018

L'agence de l'eau vous informe



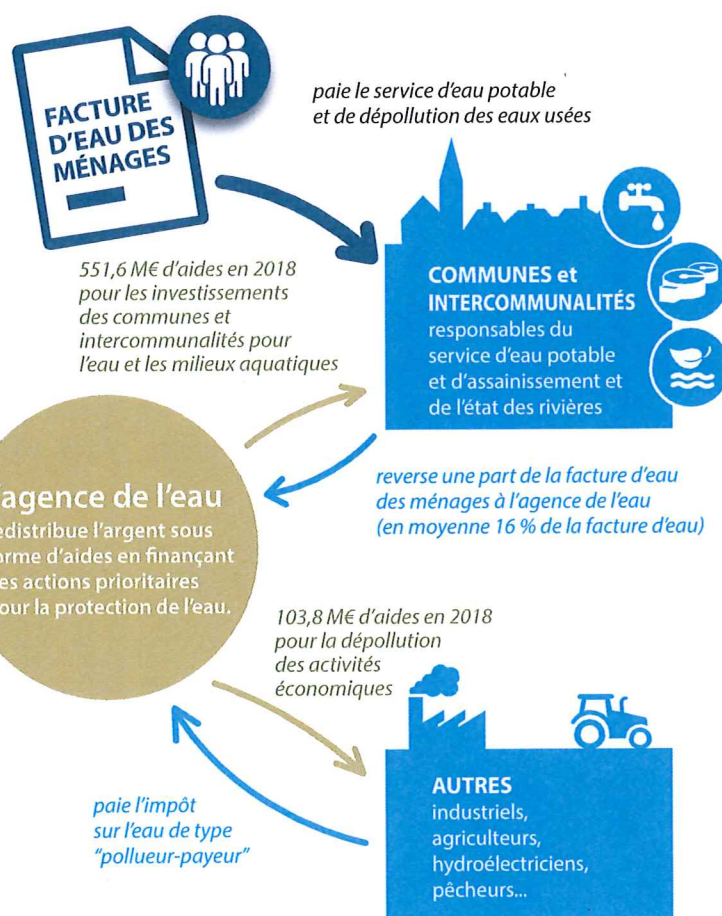
LE SAVIEZ-VOUS ?

Le prix de l'eau moyen sur le bassin est estimé à 4,24 €TTC/m³ en 2017. (Source SISPEA / Agence de l'eau Seine-Normandie).

La part des redevances perçues par l'agence de l'eau représente en moyenne 16 % du montant de la facture d'eau.

Les autres composantes de la facture d'eau sont :

- la facturation du service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- la facturation du service de collecte et de traitement des eaux usées
- la contribution aux autres organismes publics (VNF)
- la TVA



POURQUOI DES REDEVANCES ?

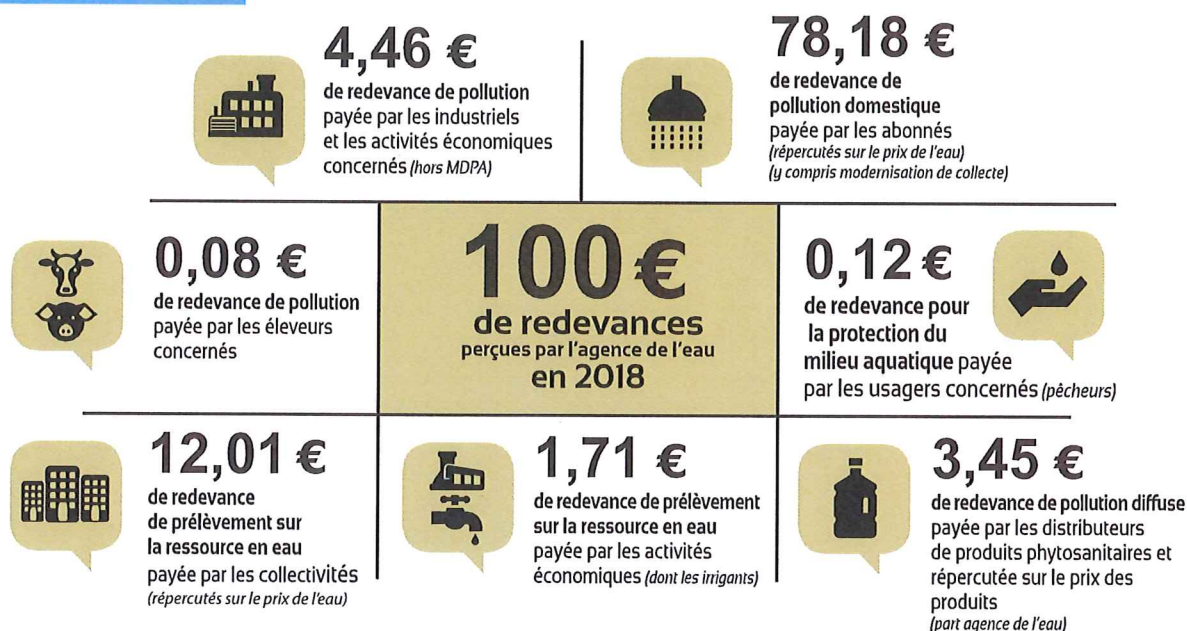
Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Chaque habitant contribue ainsi individuellement à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie, au travers du prix de l'eau.

QUI PAIE QUOI À L'AGENCE DE L'EAU ?

En 2018, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à 767,45 millions d'euros dont 692,09 millions en provenance de la facture d'eau.



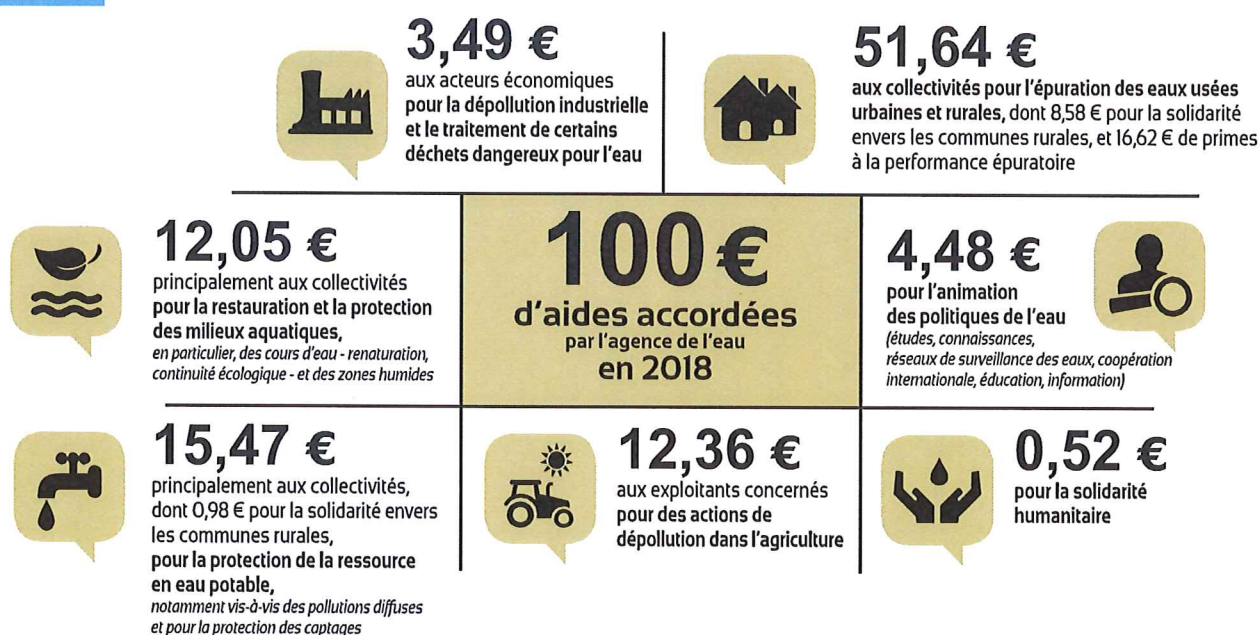
recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2018 ?
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)

(source : AESN 2018)

UNE REDISTRIBUTION SOUS FORME D'AIDES

Grâce à ces redevances, les agences de l'eau apportent des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.



interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2018 ?
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)

(source : AESN 2018)

MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE L'EAU DES RÉSULTATS CONCRETS POUR LE BASSIN SEINE-NORMANDIE

Avec les aides financières de l'agence de l'eau Seine-Normandie, les collectivités, les entreprises, les artisans, les agriculteurs et les associations ont réalisé des travaux qui se sont traduits en 2018 par :



ASSISES DE L'EAU : RENFORCER LA SOLIDARITÉ A L'ECHELLE DU BASSIN

En 2018, l'agence de l'eau et le comité de bassin Seine-Normandie ont réuni des élus des 25 départements du bassin, sur le thème des réseaux d'assainissement (égouts) et d'eau potable (tuyaux d'acheminement). Les débats ont souligné l'importance des investissements à réaliser, dans les années à venir, pour maintenir à niveau plus de 200 000 km de réseaux ainsi que les difficultés pour certaines collectivités en milieu rural à en assumer le coût.

Aussi, pour mieux aider ces communes, le 11^e programme de l'agence de l'eau prévoit des aides financières spécifiques, dès 2019. Cette disposition a été votée à l'unanimité des représentants des collectivités, industriels, agriculteurs... qui siègent au comité de bassin.



UN NOUVEAU PROGRAMME

Le programme «Eau & climat» 2019-2024 détermine le montant des aides et des redevances. Ainsi c'est 3,84 milliards d'euros qui sont prévus sur six ans pour reconquérir la qualité de l'eau et s'adapter au changement climatique. Le comité de bassin Seine-Normandie, qui a adopté ce programme, a souhaité que la stratégie d'adaptation au changement climatique soit traduite de façon opérationnelle au sein du programme.

L'élaboration du programme répond aux nouveaux enjeux de gouvernance et d'organisation de l'action publique (Loi NOTRe, GEMAPI...) tout en visant à une meilleure efficacité des aides attribuées par l'agence de l'eau.



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

**eau
seine
NORMANDIE**

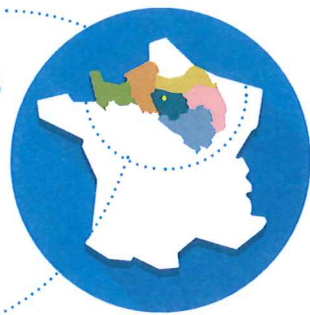
VOS INTERLOCUTEURS

SIÈGE

51, rue Salvador Allende
92027 Nanterre Cedex
Tél. : 01 41 20 16 00
seinenormandie.communication@aesn.fr

DIRECTIONS TERRITORIALES

L'organisation de l'agence de l'eau par directions territoriales favorise une intervention adaptée aux besoins spécifiques de chaque territoire.



SEINE-AVAL
Dép. : 27-28-76-80
Hangar C
Espace des Marégraphes
CS 1174
76176 Rouen cedex 1
Tél. : 02 35 63 61 30

VALLÉES D'OISE
Dép. : 02 Nord-08-60
2 rue du Docteur Guérin
60200 Compiègne
Tél. : 03 44 30 41 00

VALLÉES DE MARNE
Dép. : 02 Sud-51-52-55
30-32 chaussée du Port
CS50423
51035 Châlons-en-Champagne cedex
Tél. : 03 26 66 25 75

L'agence de l'eau Seine-Normandie

Du Morvan à la Normandie

Le bassin Seine-Normandie couvre près de 100 000 km², soit 18 % du territoire national métropolitain correspondant au bassin de la Seine, de ses affluents et aux bassins côtiers normands. Il concerne 6 régions et 28 départements pour tout ou partie, 8 138 communes et 18,3 millions d'habitants. L'estuaire de la Seine reçoit les rejets de 30 % de la population française et de 25 % de l'industrie nationale. 68 % de l'eau potable provient des nappes souterraines, le reste provenant des fleuves et des rivières. 5 100 captages produisent par an 1 400 millions de m³ d'eau et 2 775 stations d'épuration traitent les eaux usées de plus de 16,5 millions d'habitants.

BOCAGES NORMANDS
Dép. : 14-35-50-53-61
1 rue de la Pompe
BP 70087
14203 Hérouville-St-Clair cedex
Tél. : 02 31 46 20 20

SEINE FRANCILIENNE
Dép. : 75-77-78-91-92-93-94-95
51 rue Salvador Allende
92027 Nanterre cedex
Tél. : 01 41 20 16 00

SEINE-AMONT
Dép. : 10-21-45-58-89
18 cours Tarbé - CS 70702
89107 Sens cedex
Tél. : 03 86 83 16 50



LE COMITÉ DE BASSIN SEINE-NORMANDIE

assemblée de 185 membres où sont représentés les collectivités, les usagers de l'eau (agriculteurs, industriels, consommateurs, pêcheurs, associations de protection de l'environnement...) et l'État, ce « parlement de l'eau » définit les grandes orientations de la politique de l'eau sur le bassin.

L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE

met en œuvre la politique de l'eau du bassin en finançant les projets des acteurs locaux, grâce à des redevances perçues auprès de l'ensemble des usagers. Ces projets contribuent à améliorer la qualité des ressources en eau, des rivières et des milieux aquatiques.

**ENSEMBLE
DONNONS
vie à l'eau**

Agence de l'eau

RESTONS CONNECTÉS SUR

eau-seine-normandie.fr



@seine_normandie

L'EAU A QUELQUE CHOSE À VOUS DIRE...

Découvrez la campagne de communication des agences de l'eau

EN

IMMERSION

enimmersion-eau.fr